

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2021/017

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

Envoyé en préfecture le 09/07/2021

Reçu en préfecture le 09/07/2021

Affiché le

ID : 084-298401712-20210603-2021_017-DE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DU 03 JUIN 2021

Le président, M. HONORAT Guy constate :

A la première réunion le 03 Juin 2021 à 13h30 un total de 60 voix
Le quorum de 1045 voix minimum n'est pas atteint ;

A la deuxième réunion le 03 juin 2021 à 14h00 un total de 181 voix
L'assemblée des propriétaires peut délibérer sans condition de quorum.

Le président présente les modifications **des articles 1/3/6/7/8/11-1/11-2/15/19 à 25** des statuts

Le président demande à l'assemblée de se prononcer sur les différentes modifications des articles :
1/3/6/7/8/11-1/11-2/15/19 à 25 des statuts.

Délibération sur la modification des articles des statuts

Pour	165 voix
Contre	6 voix
Abstention	7 voix

La modification est adoptée à l'unanimité.

Le résultat du vote est soumis à l'appréciation de monsieur le Préfet du Vaucluse pour approbation.

Je vous serai gré, Monsieur le Préfet, d'accorder toute votre attention à cette demande d'approbation, et vous prie d'agréer, mes salutations distinguées.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

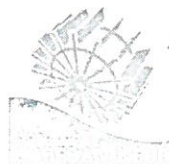
Le syndic



PJ
Compte rendu détaillé

Le Président

Mr HONORAT GUY



ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF

425, Chemin du Perusier

84300 DES TAILLADES

